Demande de nomination d'un instituteur.

Numéro d'inventaire : 1979.36520
Auteur(s) : Gautier
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 2e quart 19e siècle
Date de création : 1835 (vers)
Inscriptions :
• ex-libris : Au verso, à l'emplacement visible après pliage: "Broquet".
Description : Feuillet double de papier vergé, avec un 3è feuillet collé au second verso. Papier bruni et sali, bords très dégradés. Traces de pliure. Des déchirures. Pages réglées. Ecriture manuscrite à l'encre noire, pâlie. Un timbre à l'encre p. 3. Au verso, inscriptions au crayon.
Mesures : hauteur : 357 mm ; largeur : 225 mm
Notes : Lettre rédigée par le curé, le maire, le conseil municipal et des habitants de la commune de Louvilliers-en-Drouais, dans l'Eure-et-Loir, adressée à l'évêque de Chartres. Les signataires demandent la nomination au poste d'instituteur de Charles Honoré Broquet. La lettre fait état des certificats de bonne conduite et de bon travail obtenus dans les communes où l'instituteur a été précédemment en poste, notamment celle de Senantes. Bien qu'il ait "répondu passablement" à l'examen, cet instituteur n'a pas reçu son certificat de capacité, bien que le maire de la commune voisine de Nogent-le-Roi l'ai demandé à l'inspecteur. Il lui a donc délivré un certificat le 18 octobre 1826, et il exercé dans la commune pendant 18 mois. A son tour, la commune de Senantes, où il a exercé depuis le 16 mai 1828, a certifié de ses capacités et sa bonnne conduite, et indique qu'il n'a dû quitter son poste que par manque d'élèves. Paraphes des signataires. Timbre de la mairie de Louvilliers-en-Drouais.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Diplômes professionnels
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom de la commune : Louvilliers-en-Drouais
Nom du département : Eure-et-Loir
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : n.p.
Commentaire pagination : 4 p.
Objets associés : 2000.01916
Lieux : Eure-et-Loir, Louvilliers-en-Drouais

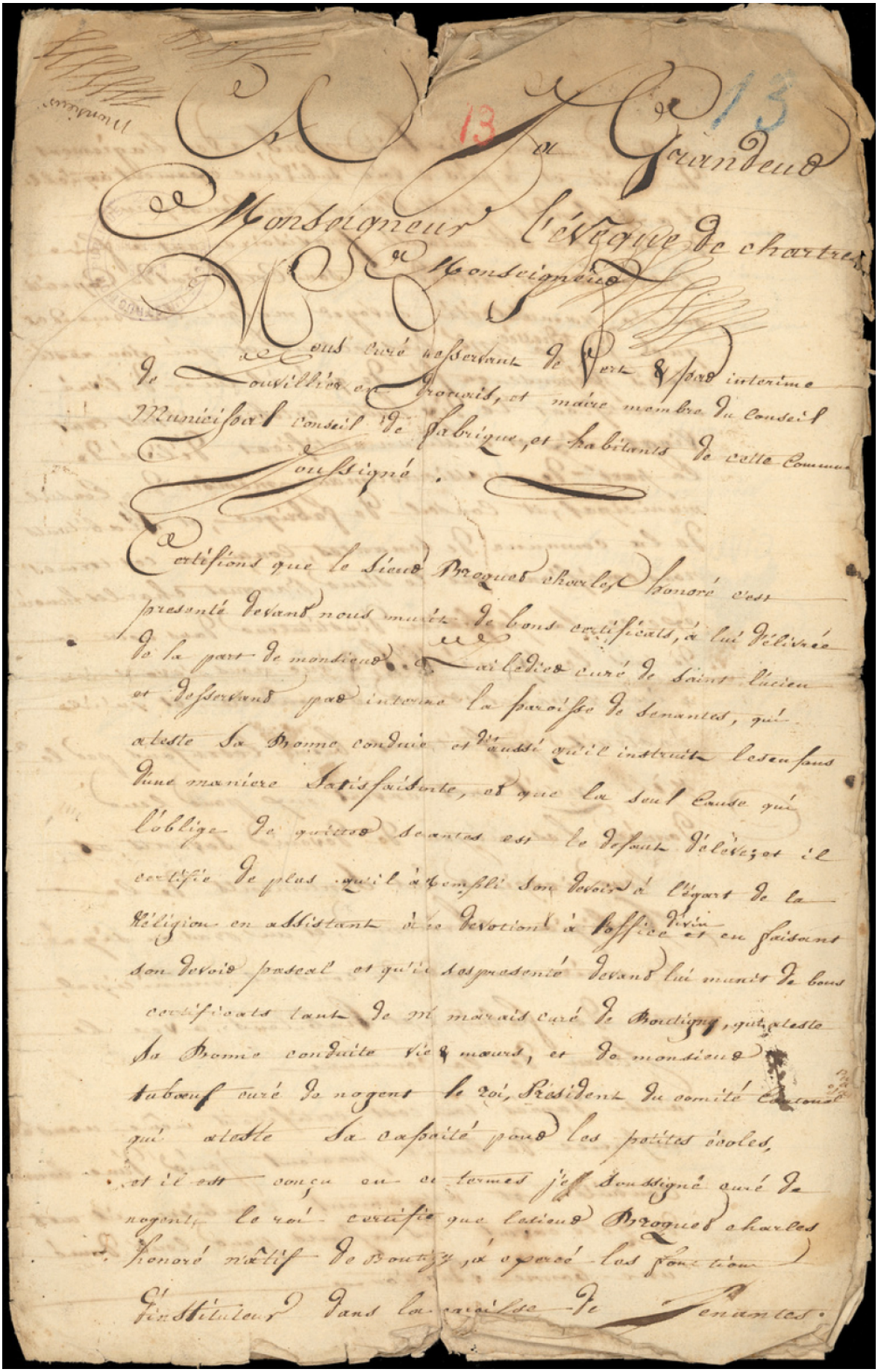

Monseigneur

Monseigneur l'Evêque de Chartres

Nous curé desservant de Vert & Jean interimaire
de Louville la Grouais, et maire membre du Conseil
Municipal conseil de fabrique, et habitants de cette Commune
soussigné.
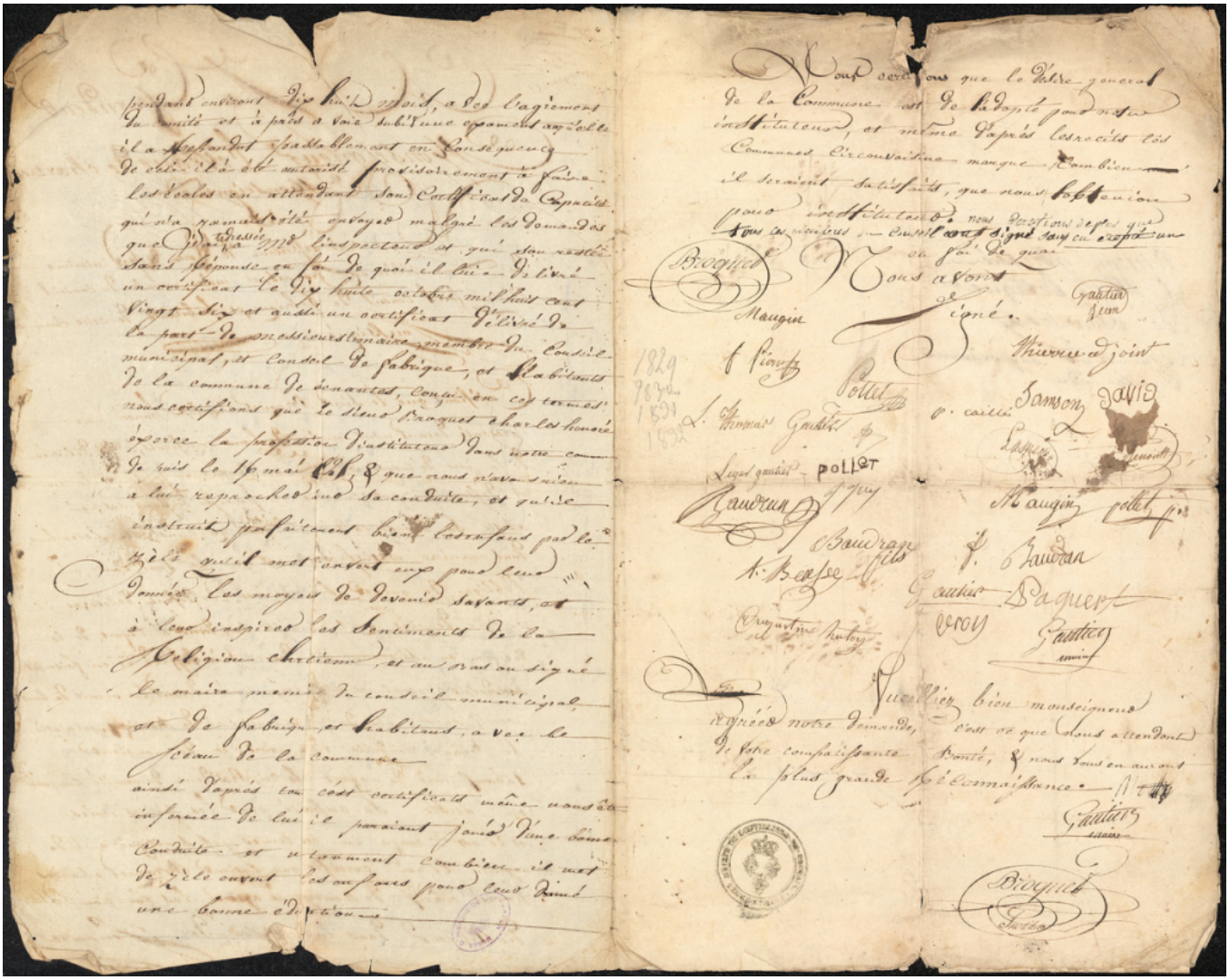
certifions que le Sieur Broquet charles Honoré cest
présenté devant nous muni de bons certificats, à lui délivrés
de la part de monsieur [illegible] curé de Saint Lucien
et desservant par interim la paroisse de Senantes, qui
atteste sa bonne conduite et aussi qu'il instruit les enfans
d'une maniere satisfaisante, et que la seul cause qui
l'oblige de quitter Senantes est le défaut d'élève, et il
certifie de plus qu'il a rempli son devoir à l'égard de la
Religion en assistant à ses dévotions à l'office divin et en faisant
son devoir pascal et qu'il a été présenté devant lui muni de bons
certificats tant de M. marais curé de Boudigny, qui atteste
sa bonne conduite vie & mœurs, et de monsieur
Tabaud curé de nogent le roi, Président du comité [illegible]
qui atteste sa capacité pour les petites écoles,
et il est conçu en ces termes j'ai soussigné curé de
nogent le roi certifie que Lecieur Broquet charles
Honoré minitif de Boutigny a exercé les fonctions
d'instituteur dans la paroisse de Senantes.